



Annuaire des services aux usagers et des équipements de l'Agglo

AGGLO'BUS

Espace mobilité du Grand Guéret

→ infos lignes urbaines, TAD, transport scolaire, réservations

☎ 05 55 51 91 91

www.grandgueretmobilitte.fr

AIDES HABITAT

Aides à la rénovation des façades et des logements

☎ 05 55 41 04 48

service.habitat@agglo-grandgueret.fr

Amélioration de l'habitat en centre-ville de Guéret

→ Happy opah

☎ 07 49 56 51 42

happy-opah-grandgueret@solihha.fr

FIBRE OPTIQUE

→ Pour vous tenir informé du raccordement de la fibre à votre domicile
fibre.optique@agglo-grandgueret.fr

TIERS-LIEUX

La Quincaillerie

→ coworking, fablab, salles de réunion, ateliers numériques

☎ 05 55 41 45 13

www.laquincaillerie.fr

EAUX

☎ 05 55 41 72 72

→ questions sur votre abonnement, votre facture

usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

→ questions d'ordre technique (fuite, branchement...)

service.eaux@agglo-grandgueret.fr

ÉCONOMIE & TOURISME

→ accompagnement des entreprises

☎ 05 87 63 00 07

developpement.eco@agglo-grandgueret.fr

Les Loups de Chabrières

☎ 05 55 81 23 23

infos@oups-chabrieres.com

Station Sports Nature des Monts de Guéret

→ infos activités, réservations

☎ 06 37 88 15 77

www.gueret-tourisme.fr/Sports-de-Nature

SIÈGE DE L'AGGLO

Accueil et standard du lundi au vendredi

9h-12h / 14h-17h (16h30 le vendredi)

☎ 05 55 41 04 48

direction.generale@agglo-grandgueret.fr

www.agglo-grandgueret.fr

PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance du Grand Guéret

→ questions sur l'accueil de votre enfant

☎ 05 55 62 45 22

contact.rpe@agglo-grandgueret.fr

Coordonnatrice

→ inscription en crèche

☎ 05 55 41 04 48

petite.enfance@agglo-grandgueret.fr

→ Multi-accueil à Guéret

☎ 05 55 52 63 46

creche.gueret@agglo-grandgueret.fr

→ Micro-crèche à Saint-Fiel

☎ 05 55 41 43 84

creche.saintfiel@agglo-grandgueret.fr

→ Multi-accueil à Saint-Vaury

☎ 05 55 51 77 28

creche.saintvaury@agglo-grandgueret.fr

BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA

BM du Grand Guéret

☎ 05 87 63 00 08

www.bm-grandgueret.fr

RÉGION / FONDS EUROPÉENS

→ accompagnement de projets

☎ 05 87 03 80 64

accompagnement.projet@agglo-grandgueret.fr

GRAND GUÉRET

La lettre

Printemps 2022

Édito



À l'heure de voter le budget 2022, le Grand Guéret connaît un excédent de fonctionnement, un endettement contenu et une épargne nette qui permet de ne pas recourir à l'emprunt.

Nos finances, que certains disaient malades, sont saines et permettront d'investir pour l'avenir.

Cela ne s'est pas fait sans un important travail, notamment sur nos dépenses. Nous avons joué sur tous les leviers pour trouver des marges d'autofinancement. Nous avons généré des économies partout et une réflexion est en cours sur nos compétences pour que l'Agglo continue d'être un moteur de développement et d'attractivité du territoire.

Tout n'est pas encore derrière nous en matière de contraintes budgétaires et nos 25 communes devront œuvrer à un pacte fiscal et financier performant, mais des marges de manœuvre sont là qui nous permettent de dire que malgré les attaques subies, nous avons eu le courage d'agir. Le courage également d'affronter l'impopularité de la mise en place du foncier bâti intercommunal qui était la dernière solution qui restait après avoir épuisé toutes les autres. Le courage de nous lancer dans un train d'économies à l'heure où enflent les compétences supplémentaires que l'on nous délègue sans concertation ni juste compensation et où baissent les dotations d'État. Le courage enfin de continuer à investir selon nos moyens pour développer le territoire, même en temps de crise sanitaire, afin que l'on puisse continuer à y travailler, à s'y déplacer, à y vivre, à y entreprendre. Cela s'appelle le sens de l'honneur et de l'engagement. Merci aux élus qui ont fait montre de ces valeurs quand il s'est agi de faire les choix qui permettront des investissements futurs sans endetter les générations qui viennent. Cela s'appelle sans doute, aussi, le sens des responsabilités.

Éric CORREIA

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

www.agglo-grandgueret.fr

URBANISME

Autorisation d'urbanisme : l'heure de la dématérialisation

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes de permis de construire ou encore de déclaration de travaux peuvent être faites via Internet.

Depuis fin 2016, tout citoyen peut saisir l'administration par voie dématérialisée. C'est ce que l'on appelle la "Saisine par Voie Electronique" (SVE). Ce droit est entré en vigueur afin de permettre aux usagers d'accéder plus rapidement et simplement aux services publics, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur demande. Or, ce téléservice ne s'appliquait pas encore aux demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est chose faite aujourd'hui.

En pratique :

Si vous souhaitez demander, de façon dématérialisée, un permis de construire ou d'aménager, faire une déclaration préalable de travaux, etc., vous devez adresser votre demande sur la boîte mail dédiée de votre commune, qui a mis en place un circuit de traitement adapté.

Pour vous aider dans votre démarche, l'État a créé un service d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme vous permettant de choisir facilement l'imprimé correspondant à votre projet de travaux. Il vous suffit pour cela de vous rendre sur cette page : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319. Vous serez ainsi guidé à chaque étape de constitution de votre dossier. Une fois l'imprimé complété, il ne vous restera plus qu'à joindre les plans et documents nécessaires à votre demande (Attention, le poids des fichiers que vous joindrez à votre message ne devra pas dépasser 15 Mo).

À savoir : la SVE est un droit et non une obligation ; vous conservez la possibilité de déposer votre dossier en version papier par voie postale ou bien directement à votre mairie.

Pour toute information complémentaire ou pour vérifier la complétude de votre dossier, contactez votre mairie ou prenez rendez-vous sur place.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

- Exposition d'été de Martine PRUNIER et Patrick BRAVIN : du 17 juin au 30 juillet 2022 à la BM
- Journée découverte sports nature : dimanche 19 juin 2022 avec la Station Sports Nature des Monts de Guéret
- Festival Check In Party : vendredi 19 et samedi 20 août 2022 à l'aérodrome de Guéret - Saint-Laurent. **Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places sur checkinparty.com**



Grand Guéret - La lettre - Printemps 2022 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en mai 2022.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret // M. TIJERAS // Pixabay - Paul BRENNAN // Vecteezy // New Deal // Freepik - rawpixel
Impression sur papier PEFC : Groupe SODIMASS - Tirage : 16 100 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat - Montaigu-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigu - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.



Budget 2022 : les fruits de la rigueur

Prudence et perspectives



Éric BODEAU, 1^{er} Vice-Président en charge des finances

Le budget 2022 a été adopté par une très large majorité du conseil communautaire. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dispose de marges de manœuvre financières et peut nourrir de réelles ambitions.

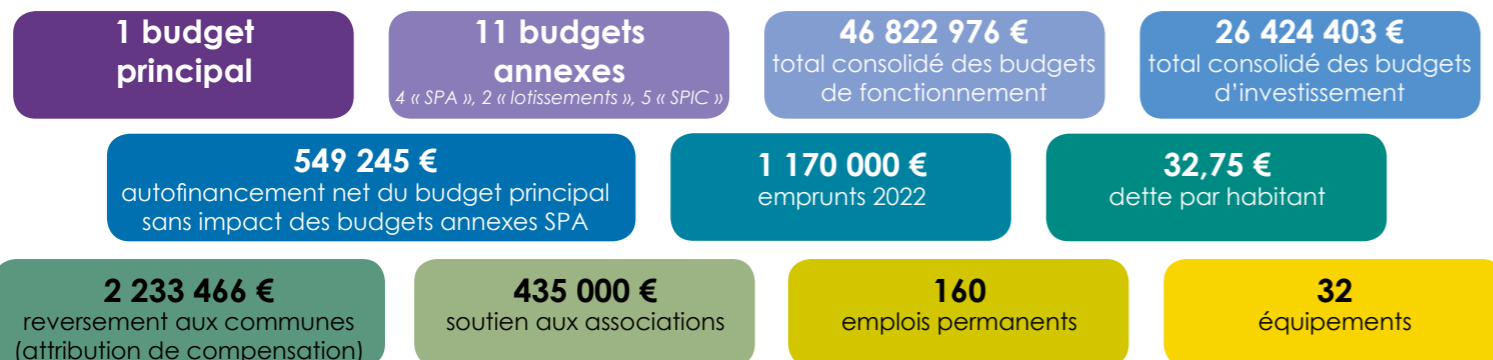
À la suite de l'analyse prospective financière déclenchée par le Président, nous connaissons la capacité d'investissement qui est la nôtre : près de 18 millions d'euros pour le territoire sur les 5 années à venir avec une capacité de désendettement de 5 ans soit en dessous du seuil de vigilance qui est de 8 ans.

Nous ferons preuve d'une grande vigilance, mais c'est une satisfaction pour notre intercommunalité.

Espoir et perspectives : ce budget sain est le fruit d'un travail patient et déterminé autour d'économies de fonctionnement, de préservation de notre capacité d'autofinancement, de surveillance de notre endettement et de réflexion sur nos compétences. Il en va de la gestion financière comme de la vie en général : « la rigueur vient toujours à bout de l'obstacle ».

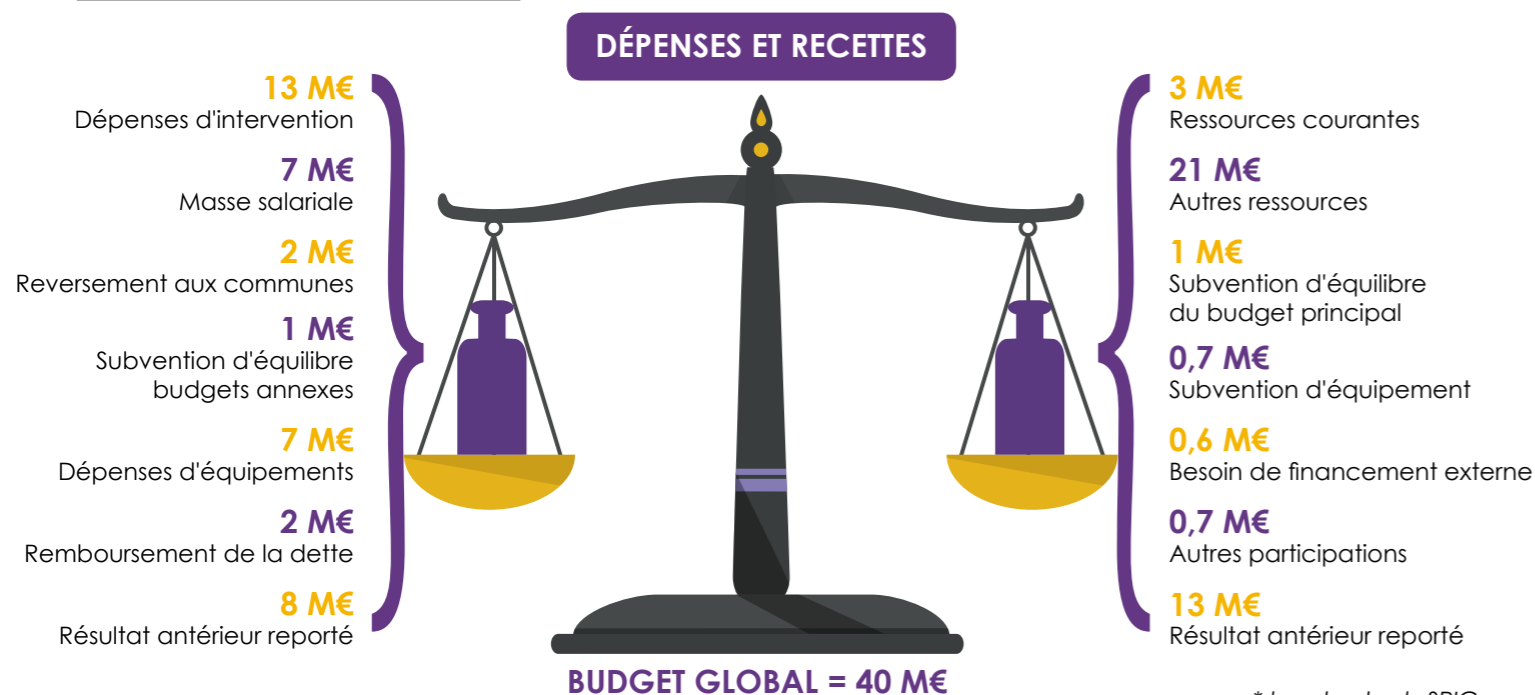
Je tiens à remercier l'ensemble du service finances pour le sérieux du travail accompli, ainsi que sa grande implication professionnelle.

LES CHIFFRES CLÉS



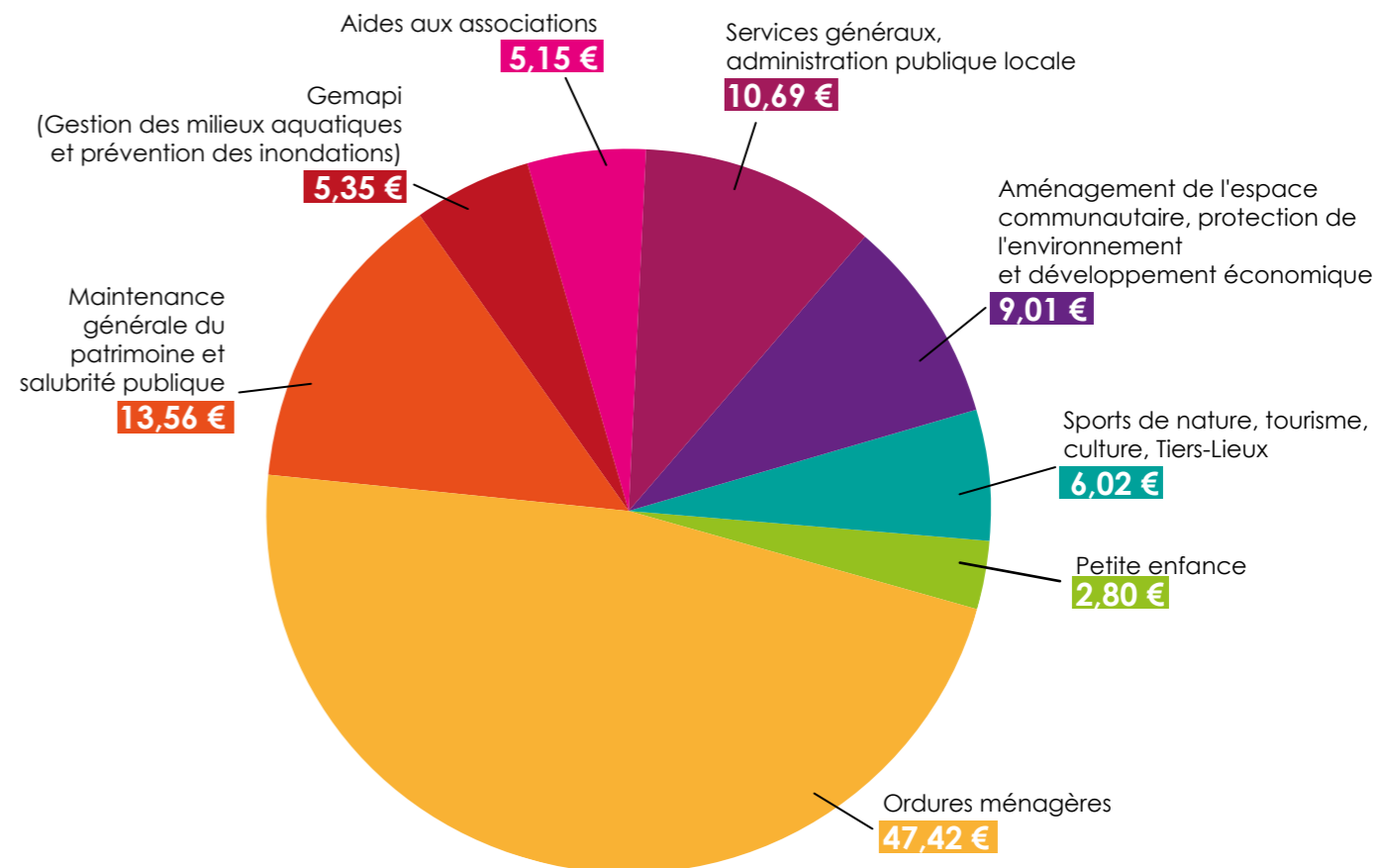
SPA : Services Publics Administratif (ces budgets annexes peuvent bénéficier d'une subvention du budget principal pour s'équilibrer) : Immobilier d'entreprises, Parc Animalier, Équipements et sites divers, Eaux pluviales urbaines.
 SPIC : Services Publics Industriels et Commerciaux (ces budgets doivent s'équilibrer sur la redevance des usagers (autonomie financière)) : SPANC, Eau potable en délégation / en régie, Assainissement collectif en régie, Transports publics
 Lotissements : Éco-village, Zone d'Activités

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE*

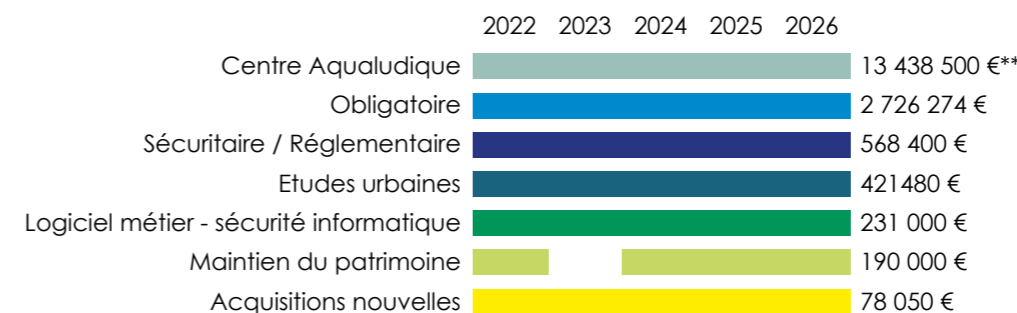


2 * hors budgets SPIC

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 €



LES INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 2026



** Ce montant prévisionnel est susceptible d'évoluer par rapport au contexte économique et mondial. L'investissement pour le Centre Aqualudique ne se réalisera que si les deux conditions suivantes sont réunies :
 - obtention des subventions de financement des partenaires,
 - validation par la CLECT d'un montant de transfert de charges soutenable par la collectivité sur son budget de fonctionnement.

3